

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2298

PROMULGATION

AVIS est donné que le 1^{er} juin 2026 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2298 intitulé : *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal le 7 juillet 2026 à l'égard de ce règlement.

En conséquence, le règlement numéro 2298 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 7 juillet 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2026.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate